

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

30 NOVEMBRE 2010

PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2011 (1)

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE LA COMPTABILITÉ,
DU BUDGET ET DU SPORT
PAR **M. PHILIPPE DODRIMONT.**

(1) Voir Doc. n°151 (2010-2011) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé général et discussion	3
2	Vote	4

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Finances, de la Comptabilité, du Budget et du Sport s'est réunie ce 30 novembre 2010((2)2) et a examiné le projet de budget de fonctionnement du Parlement de la Communauté française pour l'exercice 2011.

1 Exposé général et discussion

Pour rappel, afin de participer à l'effort budgétaire réalisé en Communauté française, le Parlement a accepté de réaliser, dès l'exercice budgétaire 2009, une économie budgétaire structurelle de 980.000,00 EUR. C'est ainsi que les dotations 2009 et 2010 n'ont pas été indexées et sont demeurées identiques. La dotation inscrite au budget général des dépenses est, en 2011, pour la troisième année consécutive identique soit 26.681.000 €.

M. le Greffier, en sa qualité de rapporteur du Bureau, précise que les dépenses totales s'élèvent à 27.394.300,00 EUR soit une hausse des dépenses courantes de 108.300,00 EUR (+0,4 %) par rapport au budget 2010 ajusté.

Les efforts budgétaires consentis au niveau des frais de fonctionnement du Parlement permettent de compenser presque intégralement la hausse des crédits liés à l'indexation automatique à savoir, essentiellement, les indemnités octroyées aux parlementaires et aux ministres du Gouvernement de la Communauté française, les salaires et les subventions aux groupes politiques.

M. Mouyart s'étonne du suivi réservé par le Gouvernement à la demande du Bureau du Parlement concernant sa dotation de fonctionnement. Il constate que le montant n'a fait l'objet d'aucune indexation. Il s'interroge sur la masse budgétaire des crédits liés réglementairement aux divers processus d'indexations réglementaires. Il souhaiterait également connaître le détail du poste « recettes diverses et fonds propres » et les modalités de financement des dépenses en capital.

M. le Greffier signale que les postes budgétaires liés directement aux mécanismes d'indexa-

(2) (2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Miller (Président),
M. Diallo, Mme Fassiaux-Looten (en remplacement de M. Eerdeken), M. Istasse, M. Mottard, M. Onkelinx
M. Dodrimont (rapporteur), M. Jamar, M. Mouyard, M. Cheron, M. Noiret, M. Elsen (en remplacement de M. Lebrun), M. Migisha

M. Daubie (Secrétaire général, rapporteur du Bureau)
M. Di Nunzio (directeur du service des Finances et de l'administration générale)

tion réglementaires représentent près de 70 % du budget de fonctionnement soit près de 20 millions €.

En ce qui concerne les recettes du Parlement autres que la dotation inscrite au budget général des dépenses, il est précisé que les recettes diverses sont principalement constituées de remboursements de rémunérations d'agents en détachements administratifs (Cabinets ministériels). Dans une moindre mesure, seront également repris sous cette nomenclature les produits financiers réalisés sur la gestion courante de la trésorerie. Comme en 2010, ces recettes devraient globalement s'élever à près de 300.000 €. Le prélèvement sur les réserves du Parlement à hauteur de près de 400.000 € venant apurer le déficit éventuel. En ce qui concerne le financement des dépenses de capital, conformément aux lois sur la comptabilité de l'Etat, il est précisé que les recettes ne sont pas affectées. L'ensemble de celles-ci finançant la totalité des dépenses conformément au principe d'universalité.

En réponse, M. Mouyart signale que le mécanisme d'indexation automatique induit donc en 2011 une hausse des dépenses de l'ordre de 400.000 €; hausse non répercutée par le Gouvernement dans le montant de la dotation de fonctionnement. En outre, il fait observer que les dépenses en capital soit 505.000 € devront être globalement financées par les réserves du Parlement.

Pour ces motifs, les Groupe MR signale qu'il s'abstiendra lors du vote sur le projet de budget de fonctionnement 2011.

MM. Cheron, Elsen et Istasse déplorent la rupture de confiance par rapport à une décision unanime du Bureau concernant le budget 2011.

Les principales évolutions suivantes sont commentées :

Littera A : Membres – 287.600,00 EUR

La hausse des crédits liée à l'indexation des indemnités et remboursements de dépenses suite au dépassement de l'indice-pivot en août 2010 est très largement contrebalancée par :

— la baisse des crédits dévolus aux membres du Parlement et du Gouvernement ;

— la baisse des crédits prévus pour les indemnités de départ suivant les dépenses exigibles en 2011.

Littera C : Impression-Abonnements, Documentation, Etudes-Honoraires

- 19.915,74 EUR

Ajustement des crédits aux dépenses prévisionnelles 2011.

Littera E : Chauffage, éclairage, eau - 10.000,00 EUR

Ajustement des crédits aux dépenses prévisionnelles 2011.

Littera G : Fournitures - 25.000,00 EUR

Ajustement des crédits aux dépenses prévisionnelles 2011.

Littera N : Groupes politiques + 256.177,19 EUR

Adaptation des crédits relatifs aux collaborateurs de groupes suite à l'indexation prévisionnelle au 1er janvier 2011.

Les subsides de fonctionnement ont également été adaptés eu égard au saut d'index intervenu cette fois en octobre 2010, conformément au règlement relatif à l'aide aux groupes politiques reconnus. Une provision d'indexation de 3 mois pour 2011 a en outre été constituée conformément aux prévisions d'indexation du Bureau du Plan.

Littera S : Immeubles en location + 50.000,00 EUR

Le poste S03 « Loyer » se voit doter des crédits nécessaires à l'indexation du loyer de l'Hôtel de Ligne.

Force est de constater, eu égard à l'effort budgétaire entrepris par le Parlement depuis 2009, que la dotation inscrite au budget général des dépenses de la Communauté française ne permettrait pas de financer l'ensemble des dépenses consenties. Outre les recettes propres attendues du Parlement, le Parlement financera, afin de présenter un budget à l'équilibre, sur fonds propres, le déficit budgétaire prévisionnel.

2 Vote

Le budget de fonctionnement 2011 est adopté par 9 membres et 4 abstentions. Le groupe MR justifie son abstention par la non prise en compte des intérêts du Parlement dans la fixation de la dotation à charge du Budget général des dépenses.

La commission a fait confiance au Président et au rapporteur pour l'élaboration du présent rapport.

Le Rapporteur,

Le Président,

PH. DODRIMONT

R.MILLER